

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



&



UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY EN PARTENARIAT  
AVEC L'UNIVERSITÉ DE PARIS XII VAL DE MARNE



*Licence des Sciences Techniques  
Comptables et Financières*

BP V 43 ABIDJAN

TEL : (225) 01 15 47 47 / 08 10 02 11

## CONCOURS D'ENTREE A la LSTCF

### Licence des Sciences et Techniques Comptables et Financières

20<sup>ème</sup> Promotion (2016-2018)

#### DOSSIER DE CANDIDATURE

##### **PIECES A FOURNIR**

- 1/ Une (1) lettre de motivation manuscrite adressée au Doyen de l'UFR SEG ;
- 2/ Une (1) photocopie certifiée conforme à l'original (par la Mairie ou la Scolarité Centrale de l'Université Félix Houphouët-Boigny) du Diplôme vous permettant de vous inscrire à la LSTCF (BAC toute série ou tout autre diplôme jugé équivalent) ;
- 3/ Trois photographies d'identité récentes (en couleur) portant au verso votre nom et numéro de téléphone ;
- 4/ Une (1) pièce d'état civil (extrait de naissance) ou tout document permettant d'établir votre filiation.

**Frais de traitement de dossier et de concours : 15 000 F**

#### DATE DE CLÔTURE DES CANDIDATURES

*Mercredi 31 Aout 2016 à 15H*

#### DATE DU TEST ECRIT

*MARDI 06 Septembre 2016 à partir de  
08h00*

L'admission en **Licence des Sciences et Techniques Comptables et Financières (LSTCF)** de Université Félix Houphouët-Boigny se fait en **trois (3) étapes** :

**1/ Présélection**

A partir de l'**analyse du dossier**.

**2/ Admissibilité**

A partir d'un **test écrit** portant sur deux (2) disciplines :

**Mathématiques (Niveau terminale)**

**Techniques d'expression française**

**3/ Admission**

L'admission n'est définitive qu'à l'issue de l'**entretien individuel avec le grand jury**. L'entretien porte sur la culture générale, l'actualité et la motivation.

## **COÛT DE LA FORMATION**

*a) Frais de Scolarité : huit cent (800 000) mille francs*

Versements	Montant	Période de règlement
1 <sup>er</sup> Versement	480 000 F	A l'inscription (Service Financier de l'UFR SEG)
2 <sup>ème</sup> Versement	160 000 F	Du 1 <sup>er</sup> au 5 Décembre 2016
3 <sup>ème</sup> Versement	160 000 F	Du 1 <sup>er</sup> au 5 Mars 2017

*b) Inscription Administrative : Voir la scolarité centrale de l'Université)*

*Prévoir la somme de 100 000f*

**NB** : *Tout(e) candidat(e) admis(e) au concours qui ne s'acquittera pas du premier versement à l'inscription sera considéré(e) comme démissionnaire et remplacé(e) immédiatement.*

*Par ailleurs, en cas d'abandon, de démission, de défaillance ou d'incapacité de l'étudiant(e), les frais de scolarité payés à l'UFR ne seront pas remboursés.*

*Bonne Chance !*